



MINISTRE DU CADRE DE VIE
ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE
REPUBLICQUE DU BENIN



34^{ème} JOURNEE MONDIALE DE LA PRESERVATION DE LA COUCHE D'OZONE
THEME : « LE PROTOCOLE DE MONTREAL POUR QUE NOUS, NOS
ALIMENTS ET NOS VACCINS RESTIONS AU FRAIS »

RAPPORT GENERAL



- 1- Introduction
- 2- Séances de formation des acteurs de la chaîne d'acquisition des équipements de froid et de climatisation des structures étatiques et non étatiques, des responsables P.E.V. et des officines sur le choix des nouvelles normes d'équipements prônés par l'Amendement de Kigali ;
- 3- Actions Médiatiques ;
- 4- Célébration officielle de la Journée Mondiale de la préservation de la couche d'Ozone.



Les prix et les acteurs distingués le 16 septembre 2021

I- INTRODUCTION

Dans le cadre de la célébration de la 34^{ème} Journée Mondiale de la préservation de la couche d'Ozone 2021 dont le thème est : « **LE PROTOCOLE DE MONTREAL POUR QUE NOUS, NOS ALIMENTS ET NOS VACCINS RESTIONS AU FRAIS** », le Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable, à travers le Bureau National Ozone de la Direction Générale de l'Environnement et du Climat a organisé les activités citées supra.

Ces différentes activités médiatisées ont permis de sensibiliser les acteurs de froid et de climatisation, ainsi que les populations sur :

- la nécessité de lutter contre les fluides frigorigènes de mauvaise qualité en optant pour les gaz de bonne qualité qui ne détruisent pas la couche d'ozone et qui sécurisent les équipements de froid ;
- la mise en œuvre de l'Amendement de Kigali par l'adoption des équipements de nouvelle technologie ayant un faible Pouvoir de Réchauffement Global (PRG) ;
- les impacts des rayons ultra-violets du soleil sur la santé ;
- le renforcement en équipements des Directions déconcentrées du Commerce ;
- la distinction de certains acteurs.

II- SEANCES DE FORMATION DES ACTEURS DE LA CHAINE D'ACQUISITION DES EQUIPEMENTS DE FROID ET DE CLIMATISATION DES STRUCTURES ETATIQUES ET NON ETATIQUES, DES RESPONSABLES DU PROGRAMME ELARGI DE LA VACCINATION (P.E.V.) ET DES OFFICINES SUR LE CHOIX DES NOUVELLES NORMES D'EQUIPEMENTS PRONES PAR L'AMENDEMENT DE KIGALI.

Du 7 au 10 septembre 2021, se sont déroulées à Cotonou, dans la salle de conférence du Ministère de Cadre de Vie et du Développement Durable, et celle de la Direction Départementale de la Santé du Littoral, des séances de formation des acteurs de la chaîne d'acquisition des équipements de froid et de climatisation des structures étatiques et non étatiques, des responsables P.E.V. et des officines sur le choix des nouvelles normes d'équipements prônés par l'Amendement de Kigali.

Cette formation a permis de :

- porter à la connaissance d'acteurs de la chaîne d'acquisition des équipements de froid, les nouvelles normes d'équipements prônés par l'Amendement de Kigali et leurs divers avantages ;
- inviter ses acteurs à entrer dans la lutte contre les équipements qui participent à la destruction de la couche d'ozone au Bénin et au réchauffement du climat ;
- apprendre aux différents acteurs les bonnes manières permettant la valorisation de ces équipements ;
- donner des conseils aux responsables PEV sur la conservation des vaccins suivant la température de conception afin de garantir la qualité de ces produits jusqu'aux consommateurs finaux.



Les acteurs d'acquisition des équipements de froid et les acteurs de la chaîne de froid et officines en pleine formation à Cotonou,

Ces séances de formation ont été supervisées par le Directeur Général de l'Environnement et du Climat, du Directeur de la Gestion des Pollutions et Nuisances, du Point Focal de la Convention de Vienne et du Protocole de Montréal relatif aux substances appauvrissant la couche d'ozone, de la Chargée de la Gestion des Ressources Financière et Matériel à la DGEC.

Les participants à ces formations sont les Chefs Matériels, Personnes Responsables de Marchés Publics, membres des Cellules de Contrôle de Marchés Publics de tous les Ministères, responsables PEV de toutes les zones sanitaires du Département du Littoral.

Périodes	Lieux de formation	Nombre formé
07 au 08 septembre 2021	MCVDD	62
09 au 10 septembre 2021	DDS Littoral	22
Total		84

Les listes de présence sont jointes en annexe.

Au début de chaque séance, dans chacune de leurs interventions, les superviseurs ont souhaité la bienvenue aux participants, les ont invités à comprendre et s'approprier la thématique qui est l'Amendement de Kigali impliquant la notion de l'efficacité énergétique ainsi que l'adoption des équipements de la quatrième génération qui n'impactent ni la couche d'ozone ni le réchauffement climatique.

A- DEROULEMENT DES FORMATIONS

Les séances de formation proprement dites ont été conduites par le Formateur François DEDJI, Expert en froid et climatisation.

Ce module présente une vue globale de l'Amendement de Kigali au Protocole de Montréal relatif aux substances appauvrissant la couche d'Ozone. Suivant le contexte, cet accord dont l'objectif est la réduction des Hydrofluorocarbones (HFC), puissants gaz à effet de serre et autres substances à Potentiel de Réchauffement Global (PRG) élevé, a été adopté en 2016 à Kigali au Rwanda et entré en vigueur le 1^{er} janvier 2019.

Le Bénin qui a ratifié en mars 2018 l'Amendement de Kigali s'est engagé à se conformer à ses différentes contraintes à savoir :

- diminuer la consommation des substances à PRG élevé ;
- accompagner les professionnels du froid (renforcement de capacités) ;
- organiser des séances de sensibilisation au profit des professionnels du froid ;
- organiser des ateliers de formation (Normes sécurité, Manipulation nouveaux fluides) ;
- mettre en place des stratégies de transfert de techniques et certifications ;
- respecter les bonnes pratiques du métier ;

- s'adapter au changement de culture et de mentalité ;
- améliorer la qualité de la production énergétique (efficacité énergétique) ;
- produire des données concernant la consommation des HFC ventilées par secteur et de données concernant les émissions de HFC.
- mettre en place un système opérationnel d'octroi de licences pour l'importation et l'exportation des HFC assorti de quotas d'importation et d'exportation ;
- activer la responsabilité des acteurs de froid et climatisation : aider à la collecte des données.

Selon le formateur, certaines substances alternatives aux HFCs ont un PRG très faible ; il a mis l'accent sur les conséquences du réchauffement de la planète, notamment les records de chaleur, les perturbations des saisons, la montée du niveau de la mer, les ouragans, les inondations, les feux de forêt, etc. Les conséquences sur la santé humaine sont les cancers de la peau et des yeux, la fragilité du système immunitaire, etc.

Abordant la question déterminante de l'efficacité énergétique, le formateur a expliqué qu'il s'agit d'un nouveau défi qui engage la planète dans la mesure où toutes les formes d'énergie ont un impact sur l'environnement. La demande énergétique est en forte croissance dans le monde alors que l'énergie est une ressource précieuse, onéreuse, utile mais épuisable et la réduction des dépenses énergétiques agit positivement sur le climat. Au Bénin, l'efficacité énergétique a été officiellement adoptée par le Décret N° 2018-563 du 19 Décembre 2018 pour cadrer l'importation et la commercialisation des équipements énergétiques notamment les lampes et climatiseurs individuels, à travers les normes fixant les exigences minimales de performance énergétique. L'exposé du formateur indique que l'avènement de l'élimination des hydrochlorofluorocarbones (HCFC) qui se poursuit sous l'égide du Protocole de Montréal sur les substances qui appauvrissent la couche d'ozone, a favorisé l'adoption par les pays en développement, des fluides réfrigérants de substitution, comme les hydrocarbures, l'ammoniac, le dioxyde de carbone, les hydrofluorocarbones (HFC), insaturés (HFO) et des mélanges d'HFO. Beaucoup de ces frigorigènes de remplacement sont en terme de propriétés, caractérisés par leur toxicité, inflammabilité et pression d'utilisation élevée, qui diffèrent de celles des réfrigérants utilisés précédemment comme les chlorofluorocarbones (CFC), les HCFC et exigent une attention particulière en ce qui concerne la Sécurité. Il a indiqué qu'il y a quatre (04) générations d'équipements à savoir :

- Les équipements de la 1^{ère} génération qui utilisent des substances ayant un Pouvoir d'Appauvrissement de la couche d'Ozone (PAO) et un PRG très élevé. Ils étaient éliminés depuis 2010 car les fluides qu'ils contiennent n'ont aucun avantage pour l'environnement. Ils sont des équipements des classes E, F et G.
- Les équipements de la 2^{ème} génération, ils utilisent les réfrigérants tels que : R22, R406A, R406A, R408A, R409A, R409B.... qui sont plus ou moins faible en PAO mais

à PRG élevé; ils sont en cours d'élimination et leur élimination totale est prévue pour **2030**. Ces équipements appartiennent à la classe B, C et D.

- Les équipements de la 3^{ème} génération qui utilisent les HFC ayant un PAO nul mais à PRG élevé, ils verront leur consommation réduite progressivement à partir de **2024**. Le choix des équipements de la 3^{ème} génération préserve la couche d'ozone « PAO nul » mais leur PRG est élevé ou très élevé. Ils peuvent aussi garantir l'efficacité énergétique (classe A+, A, B et C).
- Les équipements de la 4^{ème} génération qui utilisent les HFC ayant un PAO nul mais à PRG faible. Il s'agit des Hydrocarbures, des HFO et autres.... (CO₂, Ammoniac...). Ces équipements sont vivement recommandés pour la protection de la couche d'Ozone, la lutte contre le réchauffement climatique et l'efficacité énergétique. C'est d'ailleurs les trois (03) bases fondamentales de l'AMENDEMENT DE KIGALI. Ils sont de la Classe **A+++**, **A++**, **A+**.

Le formateur a invité les services d'approvisionnement et les acteurs de la chaîne de froid à désormais privilégier les équipements de la 4^{ème} génération à cause de leurs nombreux avantages.

B- ECHANGES ET DEBATS

A l'issue de ces formations, les échanges et débats ont porté sur :

- le Répertoire des Prix qui doit tenir compte des nouveaux fluides frigorigènes ainsi que les équipements prônés par l'Amendement de Kigali ;
- les Cahiers de Clauses Techniques Générales (CCTG) ainsi que les Cahiers de Clauses Techniques Particulières (CCTP) qui doivent demander l'avis du Ministère du Cadre de Vie en ce qui concerne les spécifications des équipements prônés par l'Amendement de Kigali ;
- la vérification des spécifications des équipements et des fluides frigorigènes livrés ;
- les autres structures étatiques qui ont une dérogation pour la passation des marchés ;
- les autres corps de contrôle notamment le Contrôle Financier et la Direction Générale du Matériel et de la Logistique du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- les entreprises engagées pour la maintenance des climatiseurs dans les ministères ;
- les structures partenaires des centres de santé qui offrent les équipements de froid ;
- la maintenance préventive des équipements de froid au niveau des centres de santé.

C- RECOMMANDATIONS

A la fin de ces séances de formations, plusieurs recommandations ont été formulées pour l'atteinte effective des objectifs visés.

- **ACTEURS DE LA CHAINE D'ACQUISITION DES EQUIPEMENTS DE FROID ET DE CLIMATISATION**

- Elargir la formation aux Contrôleurs Financiers des ministères afin d'avoir un avis unique sur l'acquisition des équipements de froid et de climatisation ;
 - Travailler avec la Direction Générale du Matériel et de la Logistique du Ministère de l'Economie et des Finances pour créer un fondement juridique clair dans l'acquisition des équipements de froid qui sera applicable au niveau national ;
 - Intégrer dans le Répertoire des Prix les nouveaux gaz et équipements prônés par l'Amendement de Kigali ;
 - Travailler avec la Direction Nationale de la Passation des Marchés Publics pour actualiser les Cahiers de Clauses Techniques Générales (CCTG) ainsi que les Cahiers de Clauses Techniques Particulières (CCTP) afin d'intégrer les équipements prônés par l'Amendement de Kigali ;
 - Associer le MCVDD dans les réceptions des équipements de Froid et de Climatisation.
 - Renforcer les capacités de toutes les structures étatiques et non étatiques ayant une dérogation dans la passation des marchés (les lycées techniques, les Tribunaux, les agences sous tutelles, ...).
- **RESPONSABLES DE LA CHAÎNE DE FROID DU PROGRAMME ELARGI DE VACCINATION**
 - Accompagner le Ministère de la Santé pour l'acquisition des équipements de la chaîne de Froid adaptés ;
 - Elargir la formation au niveau des agents des Pharmacies et officines et des partenaires qui font des dons d'équipements de froid aux centres de vaccination ;
 - Appuyer les centres qui s'occupent de la vaccination en thermomètres internes pour les réfrigérateurs ;
 - Rendre périodique ces formations pour que tout le personnel médical susceptible d'être affecté dans les centres de vaccination soit aguerri à cette problématique.

III- ACTIONS MEDIATIQUES

N°	Dates	Médias	Emissions	Invités	Journalistes ou animateurs
1	12/09/21	Océan FM	Mon environnement, ma vie	DEDJI François, Importateur agréé de fluides frigorigènes AFADONUGBO Richard, Professeur de Froid GAUTHE BOKO Yvette, Point Focal Ozone	AKOSSOU Jérôme
2	14/09/21	BB 24	Entretien de 26 mn	DEDJI François, Importateur agréé de fluides frigorigènes AFADONUGBO Richard, Professeur de Froid GAUTHE BOKO Yvette, Point Focal Ozone	ANIAMBOSSOU Amandine
3	13/09/21	Radio SOGEMA	Emissions Capsule	BOCHI Mathieu, Importateur agréé de fluides frigorigènes	TOGBE Jules

				DEDJI François, Expert en Froid et climatisation	
4	16/09/21	Word Press	Santé Environnement	GAUTHE BOKO Yvette, Point Focal Ozone	SOSSOU Valère
5	14/09/21	Radio ORTB	Terre d'Ici et d'ailleurs, émission de 55 mn	DEDJI François, Importateur agréé de fluides frigorigènes AFADONUGBO Richard, Professeur de Froid GAUTHE BOKO Yvette, Point Focal Ozone ADJIGNON Alexandre, Contrôleur de Commerce	KPOKAME Hermann
6	15/09/21	Zoom Agro	Rubrique Environnement	GAUTHE BOKO Yvette, Point Focal Ozone	ADAGBE Firmin
7	14/09/21	ORTB	Le Portail de l'Environnement, 56 mn	DEDJI François, Importateur agréé de fluides frigorigènes AFADONUGBO Richard, Professeur de Froid GAUTHE BOKO Yvette, Point Focal Ozone	TCHOKI William
8	17/09/21	Télévision Bénin	5/7 Matins, entretien	AFADONUGBO Richard, Professeur de Froid	TCHOKI William
9	16/09/21	Radio Bénin	Entretien journal parlé	DEDJI François, Importateur agréé de fluides frigorigènes AFADONUGBO Richard, Professeur de Froid GAUTHE BOKO Yvette, Point Focal Ozone	ANIAMBOSSOU Amandine
10	16/09/21	La Nation	Rubrique Environnement	GAUTHE BOKO Yvette, Point Focal Ozone	ADJIMEHOSSOU Fulbert
11	15/09/21	Radio Tokpa	Invité du Journal Parlé	GAUTHE BOKO Yvette, Point Focal Ozone	DEKADJEVI Romain
12	14/09/21	DB MEDIAS	Edition Environnement	GAUTHE BOKO Yvette, Point Focal Ozone	KOUDJENOUME Marcus

13	17/09/21	ORTB Radio/Parako u	Invité du journal	ANANI Nicolas, Président Association Frigoristes du Borgou	AGBOTA Lucien
14	16/09/21	Planète Terre à Terre TV	Reportage	HOUNYE Olivier, Inspecteur des Douanes	KOUASSI Inès
15	21/09/21	Golf TV	Entretien de 26 mn	Prof. Martin Pépin AÏNA, Directeur Général de l'Environnement et du Climat	FATOUMBI Manchoukourath

Les actions médiatiques relatives à la commémoration de la 34^{ème} Journée Mondiale de la préservation de la couche d'ozone se sont matérialisées par plusieurs descentes des membres du Comité National Ozone dans les médias écrits, radios, télé et en ligne. L'agenda de ces actions médiatiques se résume dans le tableau ainsi présenté. Les sorties ont permis d'éclairer la lanterne des populations, des auditeurs, des téléspectateurs et des internautes sur :

- le thème de cette journée et sa pertinence dans le contexte sanitaire actuel ;
- comment se porte l'ozone au Bénin ;
- le point des actions menées au Bénin ;
- les manifestations prévues dans le cadre de la journée de cette année.

- **Le thème de cette journée :**

Les acteurs ont montré sur les médias le rôle quasi vital que joue la couche d'ozone qui protège la vie terrestre des rayons ultraviolets nocifs émis par le soleil. Si cette couche venait à disparaître, ces rayons stériliseraient la surface de la terre et anéantiraient toute vie présente et future. Et, à l'image d'une mère qui couve sa progéniture, elle joue un rôle protecteur pour les êtres vivants et les écosystèmes. L'ozone existe donc pour la vie. Les intervenants ont également indiqué que le monde célèbre plus de trois décennies de coopération internationale remarquable pour protéger la santé humaine et l'environnement des effets néfastes d'un excès de rayons UV solaires. Tous les pays partis aux accords internationaux liés à la préservation de la couche d'ozone se doivent de maintenir l'élan pour assurer la santé des populations et garantir une planète en bonne santé. Aussi au cours de ces 3 décennies, des mesures et des initiatives individuelles et collectives, ont été prises par les gouvernements, les scientifiques, les industriels, les institutions non gouvernementales et les simples citoyens, dans chacun des 198 pays signataires dudit Protocole.

Le combat pour la préservation de la couche d'ozone est un combat sérieux et dynamique. Il est donc inlassable et sans répit. Le défi étant de restaurer le bouclier dont la destruction ou l'érosion progressive est fatale pour l'homme, les animaux et les écosystèmes.

- **Comment se porte l'ozone au Bénin :**

Le Bénin fait office de bon élève dans son engagement pour la préservation de la couche d'ozone et poursuit inlassablement le combat relatif à l'élimination progressive des substances appauvrissant la couche d'ozone notamment les HCFC et les HFC.

L'autre paire de manche reste et demeure le maintien du cap sur la formation des différents acteurs intervenant dans la filière du froid. A l'instar de nombreux autres pays, le Bénin a signé des accords internationaux dont le tout dernier est l'Amendement de Kigali relatif à l'élimination progressive des Hydrofluorocarbones (HFC) au Protocole de Montréal relatif aux Substances Appauvrissant la couche d'Ozone (SAO). Cet accord signé et ratifié est un grand défi relevé, un tournant décisif pour l'élimination progressive des HFC que le pays a bien négocié. Nous nous devons de saluer la perspicacité du Ministre du Cadre de Vie et du Développement Durable qui, après la réussite de la ratification de cet accord par le Bénin, s'engage désormais dans sa mise en œuvre, par des actions diverses de sensibilisations des acteurs concernés.

- **Le point des actions menées au Bénin**

Les différentes actions menées dans le cadre de la mise en œuvre du Protocole de Montréal ont fait l'objet des émissions radio et télé de plus de 50 minutes. Les dernières actions notamment celles menées en 2020 et 2021 n'ont pas manqué d'attirer l'attention des animateurs surtout les dernières formations des douaniers au poste dans les unités douanes jouxtant le Nigéria, les contrôleurs de commerce et leur renforcement en équipement. Ces différentes formations ont conduit à l'application rigoureuse de la réglementation en matière d'importation et de commercialisation des fluides frigorigènes. Des éclaircissements ont été apportés par tous les membres du Comité National Ozone sur la partition de chaque structure dans la mise en œuvre de la réglementation en vigueur.

- **Les manifestations prévues dans le cadre de la journée de cette année :**

Au nombre des activités prévues cette année, figurent les formations de certains acteurs, une cérémonie de distinction des responsables d'atelier ayant obtenu une bonne moyenne à leur examen spécial de Certificat de Qualification Professionnelle organisé en 2020 par le Ministère en charge de la formation professionnelle, la remise d'équipements de contrôle aux contrôleurs de commerce et la présentation d'une communication sur la contribution du Protocole de Montréal sur la réduction des pertes alimentaires.

IV- CELEBRATION OFFICIELLE DE LA JOURNEE MONDIALE DE LA PRESERVATION DE LA COUCHE D'OZONE LE 16 SEPTEMBRE 2021.

Dans le cadre de la célébration de la 34^{ème} Journée Mondiale de la préservation de la couche d'Ozone 2021 dont le thème est : « **LE PROTOCOLE DE MONTREAL POUR QUE NOUS, NOS ALIMENTS ET NOS VACCINS RESTIONS AU FRAIS** », le Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable, à travers le Bureau National Ozone de la Direction Générale de l'Environnement et du Climat a organisé la cérémonie officielle qui a eu lieu au Bénin Royal Hôtel de Cotonou le jeudi 16 septembre 2021.

Cette cérémonie s'est déroulée en trois (03) phases :

- la cérémonie d'ouverture ;
- la présentation de la Communication sur la contribution du Protocole de Montréal à la réduction des pertes alimentaires par le développement d'une chaîne du froid durable ;
- la distinction des acteurs, la remise des équipements et les mots de remerciement des récipiendaires.

1. CEREMONIE D'OUVERTURE

La cérémonie d'ouverture a été marquée par les mots de bienvenue du Professeur Martin Pépin AÏNA, Directeur Général de l'Environnement et du Climat, la lecture du Message du Secrétaire Général de l'ONU faite par Madame Yvette GAUTHE, Point Focal National Ozone et l'allocution de Monsieur Constant GODJO Secrétaire Général du Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable (MCVDD).

Mot de bienvenue du Directeur Général de l'Environnement et du Climat (DGEC)

Dans son mot de bienvenue, le Directeur Général de l'Environnement et du Climat s'est dit heureux, parce que l'édition 2021 de la 34^{ème} Journée Mondiale de la préservation de la couche d'Ozone cadre avec le contexte sanitaire. Le thème choisi en effet par la communauté internationale étant « **LE PROTOCOLE DE MONTREAL POUR QUE NOUS, NOS ALIMENTS ET NOS VACCINS RESTIONS AU FRAIS** », le Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable a identifié entre autres acteurs, les responsables des Programmes Elargis de Vaccination pour les renforcer afin de conserver les vaccins dans les normes. Le DGEC a également salué la présence des membres du Comité National Ozone, des responsables des centres de formation technique et des présidents des associations départementales des frigoristes. Le DGEC a pour finir indiqué que l'organisation de cette cérémonie est la preuve que le Bénin est déterminé à honorer ses engagements vis-à-vis du Protocole de Montréal sur les substances appauvrissant la couche d'ozone.

La lecture du message du Secrétaire Général des Nations Unies

Le Point Focal Ozone a donné lecture du message du Secrétaire Général des Nations Unies à l'occasion de la célébration de la Journée Mondiale de la préservation de la couche d'Ozone.

Dans son message adressé à tous les pays, le Secrétaire Général a rappelé une fois encore la contribution de la convention de Vienne et du Protocole dans la restauration de l'environnement et avec son Amendement de Kigali la réduction de près de 0,4°C le réchauffement climatique. Ce qui implique que tous les pays doivent agir dès maintenant pour ralentir les changements climatiques, nourrir toutes les personnes qui ont faim dans le monde et protéger la planète dont nous dépendons tous et toutes.

L'allocution du Secrétaire Général du Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable

Après le message du DGEC, le SGM dans son allocution a remercié les participants qui ont répondu à l'invitation du Ministre, rappelé que la célébration de la JMO vise deux objectifs essentiels à savoir: mesurer le chemin parcouru depuis la mise en œuvre de la Convention de Vienne et du Protocole de Montréal et susciter une plus grande prise de conscience de la population vis-à-vis de cette couche sans laquelle aucune vie ne serait possible sur terre. Il s'agit d'une occasion pour les gouvernants et la société civile d'organiser des activités de sensibilisation autour de la problématique de l'érosion de la couche d'ozone.

En effet, la dernière évaluation scientifique sur l'appauvrissement de la couche d'ozone, réalisée en 2018, démontre que certaines parties de la couche d'ozone se sont rétablies à un rythme de 1 à 3% par décennie depuis 2000. Les efforts de protection de la couche d'ozone ont également contribué à la lutte contre le changement climatique en évitant les émissions d'environ 135 milliards de tonnes d'équivalent en dioxyde de carbone entre 1990 et 2010.

L'espoir, dira le SGM est permis puisqu'en cette journée mondiale de la protection de la couche d'ozone, le monde peut célébrer une victoire mais se doit de tout faire pour conserver ces acquis, en particulier rester vigilant et lutter contre toutes les sources illicites de substances qui appauvrissent la couche d'ozone à mesure qu'elles se présentent. Le Bénin, dira le SGM doit soutenir sans réserve l'Amendement de Kigali au Protocole de Montréal, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2019 en éliminant progressivement les hydrofluorocarbones (HFC), qui sont des gaz puissants qui réchauffent le climat. Cet amendement peut éviter jusqu'à 0,4°C d'augmentation de la température mondiale à la fin du siècle tout en contribuant à la protection de la couche d'ozone. Et en combinant les mesures visant à réduire les HFC et les améliorations de l'efficacité énergétique dans l'industrie du refroidissement, nous pouvons obtenir des effets encore plus bénéfiques pour le climat.

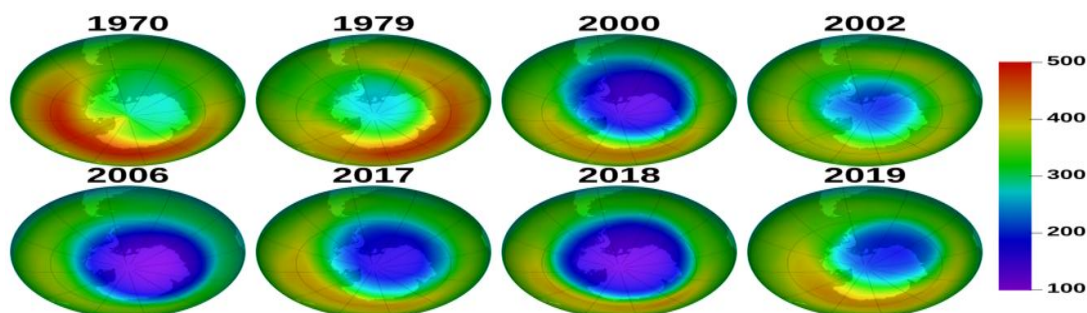
L'autre défi que le Bénin doit également relever est la maîtrise des fluides frigorigènes importés au Bénin qui permettra de respecter les différentes échéances d'élimination de ces substances. Ceci justifie parfaitement le choix fait par le MCVDD de renforcer sa collaboration avec ses partenaires notamment, les agents des douanes et du Commerce. Grâce à la synergie d'actions engagées avec ces structures, une campagne nationale de retrait systématique des bonbonnes et des cannettes de fluides frigorigènes a été effectuée au niveau des boutiques qui ne disposent pas d'un agrément pour l'importation et la commercialisation de ces produits sur toute l'étendue du territoire national. Cette action conjointe a permis de retirer de la circulation environ deux (02) tonnes de ces produits importés frauduleusement au Bénin, échappant ainsi à la réglementation en vigueur. Il a, à cet effet, invité les opérateurs économiques qui exercent dans ce métier de respecter rigoureusement les textes qui encadrent l'importation et la distribution des fluides frigorigènes au Bénin.

Pour finir, le Secrétaire Général du Ministère n'a pas manqué de remercier le Fonds Multilatéral, l'Organisation des Nations Unies pour l'Environnement et l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel pour leur assistance dans la mise en œuvre du Protocole de Montréal au Bénin.

2. Communication sur la contribution du Protocole de Montréal à la réduction des pertes alimentaires par le développement d'une chaîne du froid durable

Cette communication a été présentée par le Directeur Général de l'Environnement et du Climat, le Professeur Martin Pépin AÏNA.

Il a d'abord rappelé l'historique de la Convention de Vienne et son impact sur la reconstruction du trou observé dans la couche d'ozone. Il a expliqué que la couche d'ozone se reconstruit grâce à la mise en application des différentes exigences issues des divers Amendements au Protocole et à la Convention.



Par ailleurs il a souligné les nombreux avantages de ce Protocole qui sont entre autres

- la réduction des effets des rayons ultraviolets sur l'environnement et sur tous les êtres vivants ;
- la limitation de certaines maladies tels que : la cataracte, le cancer de peau, la diminution de l'immunité ;
- la limitation des dégâts sur les végétaux etc. qui sont aussi des fléaux qui ne peuvent être empêchés sans la mise en œuvre de la Convention de Vienne et du Protocole de Montréal.

Pour ce qui concerne la sécurité alimentaire, le DGEC a notifié que les divers appareils prônés par le Protocole et surtout l'Amendement de Kigali favorisent une bonne conservation des aliments, ralentissent la croissance des bactéries dans les aliments, et conservent les propriétés organoleptiques. Donc la réfrigération a donc un impact significatif sur notre qualité de vie et sur nos conditions de vie car elle contribue à la diversification de notre consommation alimentaire, à la réduction des pertes alimentaires et à l'amélioration de la qualité et de la sécurité des aliments que nous consommons. Grâce au Protocole de Montréal, la réfrigération reste sans effet sur la couche d'ozone. Elle est alors un pilier du développement social, un pilier du développement économique et un pilier du développement environnemental.



Le DGEC, présentant la communication aux participants.

3. La distinction de certains acteurs, la remise des équipements aux contrôleurs de commerce et les mots de remerciement des récipiendaires.

Au total huit (08) patrons d'atelier de Froid et Climatisation au niveau national ont été distingués par le Ministre du Cadre de Vie en personne et ont reçu des cadeaux symboliques détaillés dans le tableau ci-après.

En effet, dans le cadre des réformes en cours dans le secteur de la formation professionnelle, les chefs d'atelier de froid et climatisation ont bénéficié d'un examen spécial pour le Certificat de Qualification Professionnelle en décembre 2020 sous l'égide du Ministère des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle. Le Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable a donc saisi les organisateurs de cet examen qui ont mis à sa disposition la liste des admis. Les huit premiers ont été donc identifiés et primés suivant l'ordre de mérite.

Rang	Nom et Prénoms	Ville	Contacts	Equipements
1.	AZILINON Sébastien	Abomey-Calavi	95231769	-manomètre numérique avec raccord -(2) T-shirts
1.	ANANI Nicolas	Parakou	64776651	-manomètre numérique avec raccord -2 T-shirts
2.	TOSSE Abel	Cotonou	64584248	-manomètre numérique avec raccord -(2) T-shirts
2.	BABADOUMADE Abdoulaye	Parakou	97879948	-balance électronique -5 raccords -2 T-shirts
3.	DHOSSOU Maurice	Cotonou	66510483	-lunettes -peigne ailette -démante valve -balance électronique (petit poids)

				<ul style="list-style-type: none"> -aimant -deux adaptateurs -5 raccords -2 T-shirts
3.	HOUNDIN Enagnon Marius	Parakou	97322183	<ul style="list-style-type: none"> -5 démontes valve -pince à étau -peigne ailette -2 adaptateurs -Un gang - un aimant -2 T-shirts - 5 raccords
4.	DOHOU Mathias	Porto-Novo	97442876	<ul style="list-style-type: none"> -5 démontes valves -pince à aiguille -brosse -pochette de 5 poinçons -deux gangs -aimant -deux t-shirts
5.	NAHUM Nathabdon	Abomey-Calavi	97681054	<ul style="list-style-type: none"> -cinq démonte valve -un débabouilleur -peigne à ailette -lunette -deux adaptateurs -brosse -pince à étaux -coupe tube -deux t-shirts -5 raccords

Pour renforcer le partenariat avec les contrôleurs de commerce dans le cadre de la lutte contre les fluides frigorigènes de mauvaise qualité, le MCVDD grâce à l'appui du Fonds multilatéral, a doté en identificateur de fluides frigorigènes, les Directions départementales de l'Industrie et du Commerce de l'Ouémé-Plateau et du Zou-Collines. Cette dotation a été marquée par la signature d'un protocole d'accord entre les deux structures.



Les cadeaux remis aux heureux récipiendaires et les identificateurs de fluides octroyés aux Directions Départementales de Commerce



Quelques images des patrons d'atelier recevant leur gratification des mains des responsables du MCVDD.

Dans leurs mots de remerciement, les heureux bénéficiaires ont promis chacun en faire très bon usage. Ils n'ont pas manqué d'exhorter l'autorité à ne jamais baisser la garde dans la lutte contre les fluides frigorigènes de mauvaise qualité sur toute l'étendue du territoire du Bénin.

Yvette GAUTHE BOKO
Point Focal Ozone